

Genre du véhicule	Marque de fabrique	Type	Fiche d'homologation N°
Voiture de tourisme	C A D I L L A C	De Ville / modèle 6CD69 (moteur V8-368-4)	CH 0331 33

Constructeur	CADILLAC MOTOR CAR DIVISION of G. M. C. Detroit, Michigan (USA)
Identification	"De Ville 6CD69" et "CH 0331 33" sur la plaquette du constructeur "6D696A." devant le No du châssis
Plaquette constructeur	dans le compartiment du moteur, à droite, à l'intérieur de l'aile
N° du châssis	à gauche, derrière le pare-brise
Identification du moteur	"60" à gauche, à l'avant, latéralement sur la culasse, entre les bougies 2 et 3 (frappée par l'importateur)
Importateur principal	GENERAL MOTORS SUISSE SA, 2501 Bienne
Véhicule homologué	6D696A9 137 018

Châssis		Moteur			
Nombre d'essieux	2	Marque	CADILLAC	Type	V8-368-4 (6)
Direction	mécanique, avec assistance hydraulique	Construction	V	Temps	4
Transmission	boîte automatique	Carburant	B	Position	avant
Nombre de vitesses	3	Refroidissement	eau	Nombre cylindres	8
Frein de service	hydraulique, 2 circuits, AV=disques/AR=exp.interne, avec assistance par dépression, sur toutes les roues	Alésage	96,52	Course	103,12
Frein auxiliaire	AV= soupape de dosage AR= limiteur mécanique, à expansion interne, sur les roues arrière	Cylindrée	6033	CV-impôt	30,73
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire	Puissance en kW	110	à U/min	3800
Ralentisseur	-	CV	150 SAE-net		
Contrôle 2 circuits	par différence de pression; lampe-témoin combinée	Bruit à proximité	73	dB/A à U/min	2850 *
		Silencieux	1= 480x290x140 mm		
		Mesure des gaz	ECE-15/03; CO 0,25 % à 640 t/min		**
		Déparasitage	OCÉ annexe 8, chiffres 3+4 = D		

Carrosserie	limousine	Poids	avant	arrière	total
Nombre de portes	4	Poids à vide	1060	900	1960
Ceintures sécurité	SAE-J-4c	Charge utile	145	275	420
Cale	-	Poids total	1205	1175	2380
Antivol	verrouillage de la direction	Poids total	2516		
Nombre de places	6 av 3 centre ar 3	Garantie fabr.	P215/75 R 15	P215/75 R 15	(Variantes +)
Dimensions	intérieur extérieur	Dimens. pneus	R / 1,6	R / 1,8	voir
Longueur	5613	Charge	1290	1370	remarques)
Largeur	1942	pour V max	varie selon la marque, min. 173 km/h		
Hauteur	1460	Jantes	6 JJ x 15 acier		
Porte à faux	lat. 1083	Garantie poids remorquable avec frein		1960	
	av 1445	Garantie poids remorquable sans frein		454	
	ar 1445	Garantie poids de l'ensemble		1960	
Distance volant - vers l'avant du véhicule -		Poids remorquable testé		173	km/h
		Vitesse maximale selon le constructeur		-	km/h
		Vitesse maximale testée		-	km/h
		charge garantie sur le toit		90 kg	

Equipelement §)				
Feux de route	H/R	(E)	(C non branchés)	
Feux de croisement	HCR	(E)	(R non branchés)	
Feux de position	A	(E)		
Feux rouges	R-S1	(E)		
Feux stop	R-S1	(E)		
Clignoteurs	av 1	(E)	AV =	DOT AKP2 80 ar 2a (E)
Catadioptrés	av		AV + AR	ar I (E)
Feux de gabarit	av			ar oui
Feux complémentaires				
Eclairage plaque	1/	séparé		
Essuie-glace	2/	balais		avec 100% lave-glace
Avertisseurs			DELCO Remy A,C,D,F	
			ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Voiture de tourisme		
Marque et type	C A D I L L A C	De Ville	
Homologation N°	CH	0331 33	
Carrosserie	limousine		
Places	total 6	avant	3
Poids à vide	1960	Carburant	B
Charge utile	-	CV-impôt	30,73
Poids total	2516	Cylindrée	6033

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- * Mesure du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 50 km/h, A2, IA 2,28 = 70 dB/A
- ** Mesure des gaz : la marque d'homologation se trouve dans le compartiment du moteur, sur la plaquette du constructeur
- + Variantes de pneus:

P 225/75 R 15	AV = 1300 (1,4)	AR = 1390 (1,6)	V-max. varie selon la marque, min. 173 km/h
205 SR 15	1260 (2,1)	1370 (2,3)	180 km/h
225/70 SR 15	1280 (2,1)	1360 (2,3)	180 km/h
235/70 SR 15	1260 (1,9)	1380 (2,1)	180 km/h

§) Modifications par l'importateur:

- les feux de gabarit AV sont transformés en clignoteurs;
- les phares d'origine SEALED BEAM sont remplacés par des HCR (E);
- ampoules: clignoteurs AV + AR = 21/5 W (seuls les filaments 21 W sont branchés)
feux rouges/stop = 21/5 W;
(un autocollant doit indiquer la puissance exigée des ampoules lorsqu'elle diffère de celle d'origine);
- les feux de virage doivent être débranchés;
- l'emblème de la marque modifié, sur le capot (les arêtes aiguës, de chaque côté, doivent être arrondies) peut être admis;
- le "Twilight Sentinel" est débranché;
- le feu de croisement automatique "Guidematic" est débranché.

A noter dans le permis de circulation:

102 - charge utile de la galerie, max. 90 kg.

Lieu et date de l'homologation Studen, 07.01.80.

Service fédéral d'homologation